

Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du mardi 18 octobre 2016 à 9 heures 00

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI-MALKI, MME CHLUBA (présente à partir de 10h05), M. DECONINCK (présent jusqu'à 11h00 puis procuration à M. FARA), M. FAIVRE, M. FARA, M. GUZZO (présent à partir de 10h), M. WIPF (présent jusqu'à 11h puis procuration à M. CHERKAOUI-MALKI)).

- *Absents :* M. BOLLACHE, M. DEMARQUOY.

Collège B

- *Présents ou représentés :*

M. GROSJEAN, M. ANDREOLETTI, M. BELLENGER, M. RIALLAND.

- *Excusés :* M. MOREAU.

- *Absents :* MME ABED-VIEILLARD, M. LEVEQUE, M. PICHON, MME PRUDENT, M. SAUCEDE.

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, MME GAETAN, M. LOQUIN (procuration à M. GROSJEAN), M. ROLLIN, MME EVROT-CARRICAN.

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME SUZIALUK, MME BOUDIER (présente de 10h05 à 10h10 puis procuration à M. MEYER), M. MEYER.

- *Absents :* MME MALAURENT, M. LEGAULT.

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

MME LECOURT-CAPDEVILLE (procuration à M. NARCE), MME PRUDON-DESGOUTTES (présente jusqu'à 11h00 puis procuration à M. RIALLAND), M. ANSEL (procuration à M. FAIVRE).

- *Absents :* M. ALMEIDA, MME FOUGERON, MME LUSTRAT, M. WOYNAROSKI, MME DECHELOTTE.

Membres consultatifs

- *Présente :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR ;

- *Absents :* M. BATT, responsable du département d'anglais, MME SALVADORI, responsable du service de préparation aux concours.

Membres invités

- *Présentes :*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière

- *Excusées :* MME CHALUMEAU, secrétaire de direction de l'UFR, MME THOMAS, responsable de la scolarité.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

▪ **Approbation du PV du 26 septembre 2016**

Après modifications sollicitées par M. GROSJEAN, M.ROLLIN et M. RIALLAND sur leurs déclarations respectives, le PV est adopté.

✓ 19 pour, 1 abstention

▪ **Informations du directeur d'UFR**

▪ **Compte-rendu de la conférence des directeurs de composantes du 05 octobre 2016**

-Dotations :

Au cours de ce séminaire, un premier tableau mentionnant les dotations financières de toutes les composantes a été présenté. De grosses disparités apparaissent, liées à l'histoire, et les dotations ne semblent pas refléter les besoins d'aujourd'hui des UFR scientifiques. La constitution d'un groupe de travail a été proposée par la présidence, lequel se réunirait toutes les deux semaines et travaillerait sur les critères d'allocation des dotations. Un second document, mentionnant le dépassement ou pas du volume d'heures notifié en 2016 a été présenté. De nombreuses composantes ont respecté la dotation mais plusieurs autres ont explosé, ce qui peut s'expliquer dans certains cas par des évolutions structurelles. Certaines composantes sont en-deçà de leur enveloppe de 1500 heures, pour l'UFR SVTE c'est -15 heures. L'ESPE rencontre des difficultés, la direction avait alerté en amont et il semble qu'elle ait besoin d'un accompagnement. Les IUT et l'UFR sciences et techniques dépassent également.

M.ANDREOLETTI demande si les composantes qui font des efforts ne compensent pas les dépassements des autres.

Le Directeur d'UFR répond que non : le différentiel total est d'environ 6000 heures.

MME PRUDON DESGOUTTES explique où en est Agrosup Dijon par rapport à l'offre de formation: les vice-présidents de l'uB ont été sollicités pour une mise à plat de la convention de co-habilitation (11 masters et le parcours Geipi). En ce qui concerne le parcours Geipi, le projet de convention établi il y a quelques années n'avait pas été signé, donc une mise à plat a été faite récemment avec l'ESIREM et l'UFR SVTE. Globalement, sur l'université, Agrosup Dijon est contributeur positif en heures, même avec le parcours

Geipi .L'école dote les responsables pédagogiques en REH, l'équivalent des PRP à l'uB, sans qu'il soit possible de savoir ce qui est alloué à l'uB. D'ici novembre, la convention devrait être remise à plat et Agrosup assumera sa participation financière.

-Nouvelle offre de formation : des réunions d'échange vont se tenir avec les directeurs de composantes et les responsables pédagogiques (le 21.10 pour l'offre licence), avec un représentant de chaque liste représentée au CA. L'offre licence devrait être votée le 5 décembre et l'offre master le 9 février par la CFVU.

En réponse à MME PRUDON DESGOUTTES qui évoque un vote prévu initialement en décembre par le CA, le directeur d'UFR précise que la DGESIP est en retard et devrait donner son avis à la mi-janvier. La soutenabilité va entrer en ligne de compte : il semblerait que l'uB ait un dépassement de 48 000 heures par rapport à l'offre précédente, avec une augmentation forte du nombre de parcours (166 parcours contre 136 spécialités actuellement). En mars-avril 2017, les maquettes seront votées dans les composantes et l'on peut penser que des parcours ne pourront pas être ouverts.

M.GROSJEAN souhaite savoir si cela peut toucher l'UFR SVTE.

Le directeur d'UFR précise qu'au niveau des maquettes, l'UFR dépasse un peu et en charge d'enseignement, on est au-dessus avec un différentiel de 5000 heures.

M.RIALLAND demande si l'UFR SVTE est déjà à plus 5000 heures aujourd'hui.

M.FAIVRE répond que la charge est actuellement de 32000/ 33000 heures mais que l'on réalise environ 28000 heures. La projection pour la future offre est à 33 000 heures, donc on est à peu près à coûts constants. Ce dialogue avec l'université aurait dû se faire plus tôt, au printemps.

M.ANDREOLETTI signale que les salons arrivent (Studyrama, journée des masters en novembre) et souhaite savoir quelle communication pourra être faite.

Le directeur d'UFR suggère de commencer sur les formations ouvrables, sachant qu'un échelonnement des ouvertures de parcours est envisageable.

MME PRUDON DESGOUTTES souhaite savoir si la mise en regard des recettes et des charges, qui n'est pas un travail facile, a pu être effectuée à l'UFR SVTE. A Agrosup Dijon, qui est un petit établissement, il est plus facile de mettre en place des outils de pilotage.

M.RIALLAND regrette qu'il nous soit demandé de faire des économies sans vision réelle. Si l'on devait faire 5000 heures d'économies, on structurerait différemment les formations. Il faut espérer que l'on aura du temps pour une réflexion sur nos formations.

M.FAIVRE rappelle qu'un questionnement a déjà eu lieu pour la licence : soit baisser à 1500 heures, soit maintenir à 1600. Si l'on diminue le nombre de parcours, le coût baissera mais le nombre d'étudiants sera toujours là. Deux stratégies sont possibles : soit on anticipe, soit on attend les réactions de l'uB.

▪ Résultats des concours ITRF

- MME Sandrine BELLENGER a été reçue au concours interne d'IGR
- Le concours externe ouvert pour un poste d'IGE en BAP D pour l'UMR Biogéosciences (CRC) s'est révélé infructueux.

- **Contrôle des commissaires aux comptes**

Le directeur d'UFR demande à la responsable administrative de présenter ce point.

MME CLERGET rend compte de la visite des commissaires aux comptes, accompagnés de l'agent comptable de l'université, le 5 octobre, sur le thème des congés payés des personnels BIATSS. La procédure de dépôt des demandes de congés a été analysée et des contrôles aléatoires opérés sur les feuilles de congés de personnels. Il n'y a pas d'inquiétude sur ce plan car la gestion des congés est faite de façon rigoureuse. D'autres composantes ont, elles, été contrôlées sur les heures complémentaires.

- **Visite du CHSCT aux serres**

MME CLERGET rapporte que le CHSCT est venu le 6 octobre pour établir un diagnostic des serres. La compétence des agents en poste a été soulignée, ainsi que quelques points d'amélioration qui seraient nécessaires sur le plan de la sécurité : tables contenant de l'amiante, certains matériels et installations vétustes.

M.ROLLIN relève qu'un rapport établi il y a une dizaine d'années faisait les mêmes constatations et rien n'a bougé depuis.

Le directeur d'UFR répond que, depuis, un dossier a été monté, en vue de la construction de nouvelles serres.

M.WIPF fait le point sur le dossier « serres » dont il est chargé : il a rencontré le VP Patrimoine et une personne du jardin de l'Arquebuse car le Grand Dijon a validé la reconstruction de serres. Certaines collections de l'uB pourraient y être transférées avec, en contrepartie, un accès gratuit des étudiants et des enseignants-chercheurs à ces serres. A l'uB, cela pourrait conduire à reconstruire des serres de taille plus réduite.

- ✓ **Questions financières :**

- **Organisation budgétaire en mode GBCP pour 2017**

Le directeur d'UFR invite MME CASAS à présenter ce point, qui est technique mais nécessite un vote.

MME CASAS rappelle que l'UFR a actuellement une Unité Budgétaire déclinée en de nombreux Centres Financiers (CF). L'année prochaine, l'UFR sera constituée de 6 Services Opérationnels(S.O) :

- 1 S.O rattaché au CRB (Centre de Responsabilité Budgétaire) « formation initiale » pour le fonctionnement de l'UFR hors recherche et hors FC

- 1 S.O rattaché au CRB formation continue, avec, comme maintenant 1 convention par filière

- 4 S.O rattachés au CRB recherche, soit 1 S.O par laboratoire :

- BioGéoSciences

- ARTEHIS

- AGROECOLOGIE

- BIOPEROXIL

Autres changements :

Recherche

Transtyfipl avait un CF pour sa dotation ainsi qu'une convention pour E-recolnat, ses crédits récurrents seront désormais intégrés dans ceux de l'UMR Biogéosciences avec un centre de coût, avec un suivi excel à faire.

Les deux plateformes SERCOBIO, qui n'auront plus de dotation, devront s'autofinancer avec la vente de leurs prestations de services. Ces ressources seront intégrées à l'UMR Agroécologie avec des centres de coût, avec un suivi excel à faire.

L'Ecole Doctorale n'apparaît plus dans l'UFR car sera gérée par la Comue.

Hors recherche

Nous aurons un seul S.O pour gérer la dotation, comprenant la logistique, l'administration et toutes les filières d'enseignement en FI.

Auparavant, nous avons un CF par département (licence, ETEC, SAVAN) puis un centre de coût par filière (et par discipline pour les licences), par parcours pour les masters, avec un suivi excel. L'année prochaine, seul un suivi excel nous permettra de distinguer les crédits réservés pour l'enseignement des crédits réservés pour l'administration. Les centres de coût ne permettent pas de réserver des crédits, ils permettent seulement de suivre les dépenses.

Propositions :

- pour avoir une numérotation logique des diplômes dans SIFAC, l'uB propose une uniformisation.

Ainsi, toutes les licences seraient regroupées dans le centre de coût « licence », y compris la licence STE et les licences professionnelles, qui étaient jusqu'à présent dans le département ETEC.

Les masters auront également une numérotation logique à l'intérieur de chaque mention.

- de manière prospective, nous proposons de créer une ligne « dépenses pédagogiques communes » pour chaque département : dépenses pédagogiques communes de licence, dépenses pédagogiques communes de biologie et aliments, comme il en existe déjà pour les dépenses pédagogiques de terrain pour le département ETEC.

M.FAIVRE ajoute qu'avec la GBCP, tous les crédits sont potentiellement fongibles.

MME CLERGET précise que chaque filière aura encore un centre de coût particulier, le suivi des ressources et des dépenses se faisant sur excel.

✓ 22 pour, 1 abstention

○ Orientations budgétaires pour le budget 2017

Le directeur d'UFR présente les éléments de la dotation 2017 pour les crédits de fonctionnement :

- Dotation en baisse de 21 % mais plus d'amortissements à payer
- Suppression de l'aide aux comités de sélection : 1 666 €
 - Disparition de notre gestion des crédits de l'école doctorale : 59600 € (gérée par la COMUE en 2017) et du Sercobio : 30000 €, ce qui a pour conséquence, compte tenu du prélèvement de 2% qui était opéré par l'UFR sur les dotations « recherche », une baisse de 1792 € pour le fonctionnement général de l'UFR.

Propositions envisagées :

- passer le taux de prélèvement sur la recherche de 2 à 3 %, étant précisé qu'à ce jour, les dotations recherche ne sont pas encore connues.

Un prélèvement de 3% apporterait 11 100 € à l'UFR, contre 7 400 € avec un prélèvement maintenu à 2%, sachant qu'en 2016, sur une assiette plus large (incluant l'ED et le SERCOBIO), l'UFR avait prélevé 9 192€.

Cette somme constituerait une réserve pour :

- * avancer les frais de déplacement CNU, qui sont remboursés en fin d'année par l'uB (7 000 €),
- * la prime d'installation des nouveaux enseignants-chercheurs (ramenée de 1000 € à 400 €, un co-financement devant être apporté par le laboratoire d'affectation)
- * des besoins divers (1 792 €),
- * les filières d'enseignement (1908 €)

- Maintien du taux de prélèvement de 10% sur les ressources issues de la FC, ramené à 2% si les filières ont à payer des heures : crédits destinés à l'appel à projets « fonctionnement pédagogique »
- Prélèvement du montant des amortissements payés jusqu'en 2016 par la formation continue, pour abonder l'AAP « fonctionnement pédagogique » (compensation du fait qu'ils ont été pris en compte dans la réduction de dotation de l'UFR).
- Après calcul de la somme prévue pour les frais incompressibles (copieurs, téléphone, affranchissement, ...) pour le fonctionnement général soit 41830 € (en baisse de 40 % en 2017), attribution d'une dotation dédiée à l'enseignement en FI déduite des dépenses dévolues aux amortissements cette année, soit 50078 €, dont 3000 € pour l'entretien des minibus(- 44%) et 47078 € pour les filières en FI, soit une baisse de 23.95 %.

Proposition de répartition compte tenu du nouveau contrat en 2017 : somme répartie sur 9 mois : 5 mois aux filières actuelles, 4 mois aux futures filières.

- Mêmes principes de répartition que ces dernières années, votés par le conseil d'UFR : aux seuls effectifs inscrits en FI, selon un taux en fonction du type de formation
 - Maintien de la participation des étudiants aux frais d'hébergement lors des camps de terrain : 12 € par nuitée
 - Inscription au budget de 2200 € pour 2 mois de suppléance à 50% (destinés à compenser le délai de carence de l'uB et un CET non suppléé).

Le directeur d'UFR, au vu de ces éléments, attire l'attention sur la nécessité de maîtriser le coût des comités de sélection et de répartir leur coût sur les laboratoires et l'UFR. Au cours des années passées, le coût de l'un d'eux avait explosé, en raison d'un nombre d'extérieurs éloignés important.

Suite à la rencontre avec le VP finances et le pôle finances, l'UFR a obtenu un complément de 10 000 euros mais la baisse est de 22% à périmètre égal (sans les amortissements). L'appel à projets « fonctionnement pédagogique », lancé depuis deux ans, va permettre de compenser les baisses de dotation aux filières.

M.FARA observe que le système de facturation du téléphone coûte excessivement cher et mériterait d'être revu puisqu'il y a de nouveaux opérateurs.

MME CLERGET précise que les tarifs appliqués par le pôle patrimoine, en particulier celui des abonnements, ont été votés par le Conseil d'Administration.

M.ROLLIN pense lui-aussi que l'UB devrait réexaminer le marché « téléphone ». De même, les locations de copieurs sur 5 ans sont une aberration selon lui car au bout de 3 ans ½ les copieurs sont rentabilisés ; de nombreuses entreprises achètent les copieurs et prennent des contrats de maintenance et n'ont plus recours à la location.

Le directeur d'UFR soulève également le problème des imprimantes que l'on achète cher, avec les consommables à payer en plus.

M.ROLLIN souhaite savoir si le PRL est maintenu.

Le directeur d'UFR répond que chaque UFR le conserve ou pas en fonction de sa dotation en heures. Certaines ont choisi de retirer le PRL de leur charge globale.

M.FAIVRE ajoute que le PRL était jusqu'à présent inclus dans la dotation ; il souhaite organiser une réunion de la commission de l'enseignement sur le PRL en novembre, mais pas sur ses aspects comptables.

M.GUZZO souhaite savoir si l'impact du PRL est quantifiable en termes de réussite.

M.FAIVRE répond qu'il peut y avoir un retour d'expérience des intervenants actuels mais que nous ne disposons pas de données scientifiques sur l'impact du PRL.

M.FARA confirme qu'une mesure de l'efficacité du PRL est quasi impossible à faire. Au niveau national, l'effet de celui-ci semble avoir diminué. Le contenu des différents modules a évolué depuis 7 ans pour s'adapter aux besoins.

M.RIALLAND pense que certains étudiants auraient abandonné sans ce soutien ; des actions fonctionnent bien, comme les examens blancs.

Pour M.ANDREOLETTI, cela rassure les parents de savoir que leurs enfants peuvent être suivis.

Le directeur d'UFR soumet au vote ces orientations budgétaires, qui sont indicatives puisque les dotations de la recherche ne sont pas connues, mais qui vont permettre à l'antenne financière de préparer le budget, lequel sera voté au conseil de novembre.

✓ 22 pour, 1 abstention

✓ Questions pédagogiques

- Compte-rendu de la commission de l'enseignement
 - Nombre de doctorants contractuels attribués pour 2016/2017

M.FAIVRE rappelle que 20 demandes avaient été présentées, 17 ont été acceptées : 2 en 35-36 STE, 1 en 65 microbiologie, 1 en 65 biologie du développement, 1 en 68 biologie végétale, 3 en 64 biochimie et biologie moléculaire, 2 en 68 biologie animale, 3 en 66 physiologie animale et 4 en 67 écologie.

- Capacité d'accueil pour la rentrée 2017

M .FAIVRE rappelle que la question de la mise en place d'une capacité d'accueil remonte à deux ans. L'année dernière, l'UFR avait enregistré une très forte baisse des effectifs et, à cette rentrée, il y a une augmentation du nombre d'étudiants, avec 15 groupes en L1, ce qui est classique pour notre UFR. Le responsable du département licence et la directrice des études mentionnent qu'aucun étudiant n'a été refusé. On attend 17 groupes au 2^{ème} semestre, du fait de l'arrivée des étudiants du parcours GEIPI et de PACES.

M.DER observe que, lors de sa mise en place, la capacité d'accueil était présentée comme une mesure exceptionnelle et aujourd'hui elle devient pérenne, alors que, selon les dires des responsables de l'UFR, il n'est pas possible de savoir si cela a été efficace.

M.FAIVRE répond que c'était une mesure préventive et qu'il est nécessaire de revoter sur cette question chaque année.

M.FARA précise qu'en 2017 et 2018, il risque d'y avoir un pic dans les effectifs, qui nous mettrait en difficulté si nous n'avions pas de capacité d'accueil.

Le directeur d'UFR apporte un éclairage national : au bureau de la CDUS, un recensement de l'état des lieux à la rentrée 2016 a été fait et la situation est très délicate dans les établissements sans capacité d'accueil. Elles vont y venir, donc il y en aura presque partout. La question qui se pose est : que fait-on par rapport à la politique nationale de l'ESR et vis-à-vis des étudiants qui risquent de ne pas avoir d'affectation ?

Pour M.ROLLIN, les questions sont : quel public, quel accueil, après quels critères de sélection ? L'UFR s'impose une capacité d'accueil limitée pour raisons budgétaires ; il y a un paradoxe à dire « on accueille tout le monde » et obliger les UFR à voter des capacités d'accueil pour raisons budgétaires.

M.FAIVRE estime qu'indépendamment des problèmes budgétaires, l'UFR rencontrerait des difficultés s'il fallait mettre des enseignants face à 20 groupes en L1 car le potentiel pédagogique est de 20 000 heures.

Le directeur d'UFR soumet au vote la même capacité que pour cette rentrée :

Capacité d'accueil limitée totale : 500 dont 260 néo bacheliers, 130 réorientations internes, 20 réorientations externes, 90 redoublants

✓ 18 pour, 4 contre, 1 abstention

- appel à projets « fonctionnement pédagogique »

M.FAIVRE explique que la commission de l'enseignement a examiné les projets déposés. L'UFR pense pouvoir commander la plupart, sinon tous les projets. La proposition retenue est de classer les projets de l'UFR en tête car transversaux puis d'opérer un interclassement par discipline et d'en placer 3 en queue de peloton s'il s'avérait qu'il n'y a pas suffisamment de crédits : 1 en écologie, 1 en biochimie et 1 en STE. Il conviendra d'informer les responsables quand leur projet sera retenu.

Le directeur d'UFR rappelle que la fin des commandes est fixée au 10.11 à l'UFR et que la reprise des bons de commande est prévue pour fin janvier, du fait de la mise en place de la GBCP au 01.01.2017.

Il soumet au vote le classement proposé par la commission de l'enseignement :

✓ Unanimité (23 pour)

- point sur la charge horaire à la rentrée 2016

M.FAIVRE explique que la charge accordée est de 28 000 heures et, il y a quelques jours, 27000 heures étaient saisies. Nous étions relativement confiants, même avec les ajustements au S2 liés au nombre de groupes mais, depuis peu, il y a eu des modifications assez profondes dans la saisie et on est à 28 000 heures, sans que l'on sache d'où viennent ces heures. On peut commencer à s'inquiéter pour le S2.

MME CHLUBA pense que l'on ne sait pas toujours estimer le nombre de groupes.

M.RIALLAND pense que ces nouvelles heures saisies proviennent d'une anticipation quant aux deux groupes supplémentaires au S2. Les Ajacs du S2 peuvent entraîner la création de groupes supplémentaires.

- Questions relatives aux ressources humaines :
 - Compte-rendu de la commission du personnel
 - Fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Le directeur d'UFR présente la liste des huit NBI actuellement attribuées à l'UFR (responsable administratif, responsable de l'antenne financière, responsable du service scolarité, deux responsables informatiques, une pour une personne compétente en radioactivité, une pour l'évacuation des déchets chimiques de plusieurs composantes et une pour l'évacuation des déchets biologiques de l'animalerie rongeurs). Le principe est de maintenir ces NBI aux personnes en poste dans la mesure où les fonctions y ouvrant droit sont toujours assurées. Les nouvelles propositions d'attribution formulées par la commission du personnel portent sur trois fonctions: Personne Compétente en Radioactivité –agent de prévention (redéploiement d'une NBI libérée le 01.09.2016), responsable technique des serres et agent de prévention (réattribution d'une NBI que l'UFR avait il y a quelques années), gestion de la salle de biotechnologie et agent de prévention (redéploiement d'une NBI libérée le 01.09.2015).

Il y aura lieu de réfléchir au devenir de la NBI attribuée pour l'évacuation des déchets chimiques de plusieurs composantes, après le départ de la personne bénéficiaire.

- 22 pour, 1 abstention

- Poste BIATSS publié au recrutement en 2017 :

Poste de technicien de physiologie animale (ex M. SAUNIER)

Le directeur d'UFR fait état des avis différents émis par :

- le champ disciplinaire a voté en faveur d'un concours externe,
- la commission du personnel a voté en faveur du concours interne et
- la commission de l'enseignement s'est abstenue.

M.FAIVRE explique le vote de cette commission par le fait qu'il n'y avait pas d'information sur de potentielles candidatures en interne.

M.BELLENGER explique que lors de la réunion du champ disciplinaire, les membres ont essayé de déterminer qui pourrait le passer en interne et qui aurait la capacité à assurer les fonctions et il y a eu un peu de difficulté à répondre à ces questions.

Le directeur d'UFR ajoute que certains à cette réunion ont souligné l'importance de recruter les étudiants que l'on forme. Il faut savoir également qu'il existe une contrainte qui est un quota de concours interne limité à 50%. Un recensement des personnes susceptibles d'être intéressées à l'UFR a été fait et deux personnes pourraient envisager de candidater au concours interne.

M.GROSJEAN trouve sain que le poste soit ouvert au concours externe même si cela ne permet pas toujours de recruter la personne adéquate, donc il a un avis partagé.

M.ROLLIN explique qu'il a milité, en commission du personnel, en faveur d'une ouverture au concours interne car en BAP A, le nombre de concours internes est très limité au plan national et qu'au moins trois personnes de l'UFR ont des compétences assez proches. Ce type de concours est ouvert non seulement à l'UFR mais également à l'ensemble de la fonction publique. L'ouvrir à concours externe serait un signal donné aux personnels BIATSS sur l'absence d'intérêt de l'UFR pour l'évolution de carrière des personnels.

M .GROSJEAN répond que les personnels déjà en poste peuvent le passer en externe. Il a récemment recruté une jeune diplômée en CDD qui assure très bien ses fonctions.

M.ROLLIN explique qu'il est nécessaire de détenir un diplôme pour passer le concours externe.

M. RIALLAND fait état d'une rencontre qui était prévue avec les personnels de l'UFR afin de connaître le profil des personnes susceptibles de candidater au concours interne.

M.GROSJEAN signale que l'une des personnes qui pourrait être candidate est très bien. Il est important de savoir si l'on soutient un candidat.

M.ROLLIN s'élève contre ces déclarations et menace de quitter la séance : on ne demande pas cela pour les enseignants-chercheurs et le conseil n'a pas à soutenir un candidat.

Pour **M.FAIVRE**, la seule question qui se pose est : y a-t-il une personne intéressée à l'UFR ?

Le directeur d'UFR trouve logique que les étudiants que nous formons puissent aussi être recrutés, comme il comprend les aspirations des personnels en place à être promus, qu'il faut donc raisonner poste par poste, et ne veut pas que ses propos soient considérés comme un message subliminal.

M.GUZZO explique, pour avoir participé plusieurs fois à des jurys de concours, qu'il n'y a pas de différence entre les types de concours quant aux exigences liées aux profils. Il y a toujours des extérieurs dans les jurys et la sélection est faite de façon très consciencieuse, que le poste soit en interne ou en externe.

M.GROSJEAN s'étonne de la publication du poste de M. Saunier et pas de celui de M Solonot. Qu'est-ce qui explique cette différence ? Le poste ne risque t'il pas d'être oublié par l'université après plusieurs années de non publication ?

Le directeur d'UFR rappelle que le poste est gelé par l'uB et sera à nouveau évoqué lors de la prochaine campagne d'emploi. On ne rediscute plus à l'UFR du poste « Solonot » puisque celle-ci s'est déterminée lors du DOM 2016.

M.RIALLAND constate qu'il n'est pas tenu compte de l'antériorité de la vacance.

M.FAIVRE rappelle que ce poste a été évoqué lors du DOM en 2016.

M.ROLLIN rappelle que le poste est à recrutement différé en 2016 et 2017. Sur trois postes vacants de techniciens à l'UFR, un seul est publié. Au niveau de l'université, ce sont 24 postes qui sont gelés ainsi que ceux d'années antérieures. Si l'UFR n'avait pas demandé la publication du poste de M. Saunier, l'UFR risquait de le perdre.

Pour MME CHLUBA, le fait que le poste de M. Saunier soit lié à l'évacuation des déchets peut expliquer sa publication.

Le directeur d'UFR répond que cette mission a été renégociée avec l'uB et n'apparaît plus dans la fiche de poste.

Le directeur d'UFR propose plusieurs votes :

- Publication du poste en concours externe : 0 pour
- Publication du poste en concours interne : 10 pour
11 abstentions
2 ne prennent pas part au vote

Le poste de M. Saunier sera donc demandé au concours interne.

- Fonctions ouvrant droit à prime de responsabilités pédagogiques

M.RIALLAND fait valoir à M.ROLLIN qu'il ne peut être soupçonné de corporatisme car il n'hésite pas à se mettre à dos certains collègues EC en demandant zéro heure de prime pour certaines responsabilités de commissions qui n'ont pas fonctionné.

M.FAIVRE observe que la gestion de l'appel à projets « équipements pédagogiques » n'est plus assurée par une personne identifiée.

Le directeur d'UFR souligne que c'est le responsable de la commission de l'enseignement qui s'en est chargé cette année. Il serait favorable à laisser la ligne, surtout dans la perspective du prochain conseil. Il soumet au vote la liste suivante :

UFR SVTE PRP/PCA 2016/2017 - fonctions ouvrant droit à primes	
Fonction(s) reconnue(s)	Nombre minimal d'heures équiv. TD *
Direction de filière sauf L1 SV et L2 SV	12,0
Direction de L2 SV	L2 hors PCB : 36
Direction de commission	0, 12 ou plus jusqu'à 24
Direction-adjointe de l'UFR	12,0
PRL L1	12,0
Equipements pédagogiques	12,0
Direction de mention de master	12,0
Direction de département	12,0

* sous réserve de l'enveloppe attribuée pour 2016-2017

- 22 pour, 1 abstention

✓ Questions diverses :

○ Sorties d'inventaire

Le directeur d'UFR présente les sorties d'inventaire sollicitées par M. Olivier Mathieu :

- AAS 3300 (Absorption atomique) Perkin Elmer (N° inventaire de l'année dernière : 15015938) date d'achat : 1992
- Spectromètre de masse de rapport isotopique (achat autour de 1994)

✓ Unanimité (23 pour)

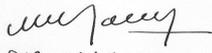
○ Convention de reversement avec Agrosup Dijon relative à l'achat conjoint d'un spectromètre de masse

M.GUZZO explique qu'il s'agit de l'achat d'un équipement mutualisé avec Agrosup, dans le cadre du master.

✓ Unanimité (23 pour)

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur d'UFR lève la séance à 12 h35.

Le Directeur d'UFR,



M. NARCE

Michel NARCE